

Initiatives ministérielles

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, nous n'avons rien à redire. Quand je vois le député de Mississauga-Sud se tortiller sur sa chaise, je sais qu'il regarde l'horloge, qui indique maintenant 16 h 50. Je sais qu'il est impatient. Je ne veux pas qu'il fasse une crise d'apoplexie si nous ne terminons pas l'étude de ce projet de loi avant 17 heures. Nous n'y trouvons rien à redire.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Une voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Une voix: D'accord.

(La motion n° 12 est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre passe maintenant aux votes différés à l'étape du rapport sur la projet de loi.

Convoquez les députés.

Pendant l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'alinéa 45(5)a) du Règlement, le représentant du whip m'a demandé de reporter le vote à plus tard.

[Français]

En conséquence, conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à 18 heures aujourd'hui, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

* * *

[Traduction]

LOI SUR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-28, Loi concernant les sociétés d'assurances et les sociétés de secours mutuels, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a 59 avis de motions d'amendements au projet de loi C-28, Loi con-

cernant les sociétés d'assurances et les sociétés de secours mutuels, à l'étape du rapport.

La motion n° A, inscrite au nom du ministre d'État aux Finances fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[Français]

Les motions nos B et 3B, inscrites au nom du ministre, sont groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix séparément.

[Traduction]

La motion n° C, inscrite au nom du ministre d'État aux Finances, fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[Français]

Les motions nos 1, 6 et 7, inscrites au nom du député de Nickel Belt, seront groupées pour les fins du débat. Elles seront mises aux voix de la façon suivante: a) la motion n° 1 fera l'objet d'un vote distinct; b) le vote sur la motion n° 6 vaudra pour la motion n° 7.

[Traduction]

Les motions nos 1A, 2A, 2B, 2C, 2D, 2E et 2F, inscrites au nom du ministre d'État chargé des Finances seront groupées pour le débat et seront mises aux voix de la façon suivante:

a) les motions nos 1A, 2E et 2F seront mises aux voix séparément;

b) le vote sur la motion n° 2A vaudra pour la motion n° 2C;

c) le vote sur la motion n° 2B vaudra pour la motion n° 2D.

Les motions nos 2 et 8, inscrites au nom du député de Nickel Belt, ne seront pas choisies parce qu'elles ont été présentées, débattues et rejetées au Comité permanent des finances, qui a étudié le projet de loi à l'étape de l'étude en comité.

[Français]

La motion n° 2G, inscrite au nom du ministre d'État (Finances), fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts. La motion n° 3, inscrite au nom du député de Nickel Belt, fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[Traduction]

La motion n° 3A, inscrite au nom du ministre d'État chargé des Finances, fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.